



170^e anniversaire du couronnement du Notre-Dame de Fresneau

Samedi 6 septembre, Dimanche 7 septembre et Lundi 8 septembre 2025

Samedi 6 septembre 2025

- 9h30 Accueil café, installation dans les chambres, prise de contact
- 10h Présentation du Sanctuaire par le Père Philippe Parent, Chapelain du Sanctuaire
- 11h Messe
- 12h Repas à la Maison d'Accueil
- 14h Enseignement par le Père Pierre Charignon, Recteur du Sanctuaire
- 15h Echanges
- 16h Adoration du Saint Sacrement
- 17h Temps libre, possibilité de se confesser
- 19h Repas à la Maison d'Accueil
- 20h30 Veillée autour de Marie
- 21h30 Fin de journée

Dimanche 7 septembre 2025

- 7h30 Laudes
- 8h Petit-Déjeuner à la Maison d'Accueil
- 9h Confession
- 10h Messe
- 12h Repas à la Maison d'Accueil
- 14h Enseignement par Monseigneur Jean-Christophe Lagleize, évêque émérite de Metz
- 15h Procession Mariale
- 16h Temps libre
- 18h Procession du Chemin de Croix
- 19h Repas à la Maison d'Accueil
- 20h30 Veillée autour de Marie
- 21h30 Fin de journée

Lundi 8 septembre 2025

- 8h Petit-Déjeuner à la Maison d'Accueil
- 9h Confession
- 10h Messe
- 12h Repas à la Maison d'Accueil
- 14h Enseignement par Monseigneur François Durand, évêque de Valence
- 15h Procession Mariale
- 16h Au revoir sur le Parvis



170^e anniversaire du couronnement du Notre-Dame de Fresneau
Samedi 6 septembre, Dimanche 7 septembre et Lundi 8 septembre 2025

TARIF DE LA RETRAITE	
Samedi 6 septembre et Dimanche 7 septembre	75,00 € / personne ⇒ Une nuit en chambre individuelle avec sanitaire ⇒ Un petit-déjeuner ⇒ Un repas partagé (<i>Samedi midi</i>) ⇒ Deux repas complets (<i>Samedi soir et Dimanche midi</i>) ⇒ Taxe de séjour
Dimanche 7 septembre et Lundi 8 septembre	85,00 € / personne ⇒ Une nuit en chambre individuelle avec sanitaire ⇒ Un petit-déjeuner ⇒ Trois repas complets (<i>Dimanche midi et soir et Lundi midi</i>) ⇒ Taxe de séjour
Samedi 6 septembre Dimanche 7 septembre et Lundi 8 septembre	135,00 € / personne ⇒ Deux nuits en chambre individuelle avec sanitaire ⇒ Deux petits-déjeuners ⇒ Un repas partagé (<i>Samedi midi</i>) ⇒ Quatre repas complets (<i>Samedi soir, dimanche midi et soir et lundi midi</i>) ⇒ Taxe de séjour